



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 39760

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les actes à caractère raciste et antisémite. La récente profanation des 127 tombes du cimetière juif d'Herrlisheim, les dégradations de mosquées en Alsace ou dans la Loire, sont des agressions intolérables au sein de notre République et doivent en conséquence être fermement condamnées. Le Gouvernement a déjà montré sa volonté de prévenir et d'agir pour lutter contre ce type d'actes. À la suite du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui s'est déroulé le 3 mai dernier, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour renforcer sa vigilance et poursuivre son action en la matière.

Texte de la réponse

Face à l'accroissement du nombre de faits antisémites constaté depuis plusieurs années en France, l'ensemble du Gouvernement est mobilisé. Cette mobilisation se manifeste dans plusieurs domaines. Afin d'assurer la sécurité des personnes visées par ces agissements, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a adressé des instructions précises aux préfets afin que soient surveillés, avec encore plus de vigilance, les lieux de culte, les lieux d'éducation et tous les symboles de la communauté juive. D'autres instructions ont été données le 21 juin dernier aux préfets afin d'une part, qu'ils créent dans chaque département une cellule de veille, d'autre part, que dans chaque arrondissement, les sous-préfets élaborent et mettent en oeuvre, en lien avec les maires, un plan de sensibilisation aux valeurs républicaines en direction de la jeunesse. Par ailleurs, dans le cadre du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, dont la création a été décidée le 17 novembre 2003 et qui s'est réuni quatre fois depuis le 9 décembre 2003, le Gouvernement a pris plusieurs initiatives pour lutter contre l'antisémitisme. Des magistrats référents, interlocuteurs des justiciables et des associations, ont été désignés dans tous les parquets généraux des cours d'appel. Dans le même esprit, des correspondants du corps enseignant et des parents d'élèves pour les questions liées au racisme et à l'antisémitisme ont été désignés dans chaque académie. Les ministres de la justice, de l'intérieur et de l'éducation nationale ont réuni des représentants du corps préfectoral, des services de police, des parquets et des services académiques pour examiner la question de l'antisémitisme en milieu scolaire et périscolaire. Des représentants de la communauté juive ont participé à cette réunion dont l'objet était d'identifier les moyens pratiques permettant de mieux prévenir, signaler et réprimer les actes antisémites commis dans le cadre scolaire. Une circulaire interministérielle portant sur la lutte contre les actes antisémites dans et aux abords des établissements scolaires sera prochainement adressée aux préfets. Afin de permettre aux policiers et aux gendarmes d'apporter une réponse efficace aux faits signalés, un guide pratique sur les infractions à caractère raciste et antisémite a été élaboré et sera très prochainement mis à leur disposition. Un nouvel élan a également été donné aux commissions départementales d'accès à la citoyenneté, lesquelles devront avoir comme priorité la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. En matière d'éducation, un « livret républicain » a été conçu pour aider les enseignants à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaires. Le Gouvernement reste particulièrement vigilant devant cette situation dont l'évolution continuera d'être régulièrement examinée dans le cadre des réunions du comité interministériel de lutte contre le racisme et

l'antisémitisme.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39760

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3591

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7359